

**Journée de formation de l'AOMGMR
27 novembre 2014**

**La révision des PGMR : un moment pour repenser nos façons de faire
Hôtel Montfort 1141, rue St-Jean-Baptiste, Nicolet**

9 h 15 Planification de la gestion des CRD

À l'heure de la révision des PGMR, la planification de la gestion des matériaux de construction, rénovation et de démolition (CDR) constitue un nouveau défi dans plusieurs régions du Québec. Afin de démystifier certains éléments de cette gestion, un entrepreneur spécialisé viendra nous entretenir, entre autres, de l'accès aux recycleurs, des marchés pour les différentes catégories de CRD ainsi que des pistes de solution et des moyens de favoriser la complémentarité des actions des différents acteurs de cette chaîne de valeur.

10 h 20 Choisir le meilleur soumissionnaire conforme

Le «faire faire» est souvent le mode de gestion retenu par les gestionnaires municipaux pour différents aspects de la gestion des matières résiduelles. Mais comment préparer nos devis d'appel d'offres et procéder à leurs évaluations afin de retenir le soumissionnaire qui offre le meilleur ratio qualité prix? De plus, la méthode retenue devra assurer la transparence des décisions, éviter l'exposition des décideurs aux poursuites et permettre de répondre aux questions des élus. Monsieur Marc-André Bourque de l'entreprise Méliore, accompagné de représentants de la Ville de Québec, va présenter une méthode alternative pour évaluer les devis d'appel d'offres. Il s'agit d'une méthodologie d'aide à la décision utilisant une approche de critères multiples.

11 h 10 L'octroi des contrats, une question légale

Maître André Lemay du cabinet d'avocats Tremblay, Bois, Mignault, Lemay discutera avec les participants de différents aspects légaux associés à l'octroi des contrats municipaux. Plus spécifiquement :

- Il fera un retour sur l'atelier précédent et l'application légale de certaines dispositions de la Loi sur les cités et villes afférentes à l'octroi des contrats par pondération.
- Le comité de sélection des offres : le choix des membres, le rôle, les méthodes de travail, le contrôle judiciaire, la confidentialité et le conflit d'intérêts.
- L'impact sur l'octroi des contrats de l'obligation pour les entrepreneurs d'obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Vos transporteurs en région, peuvent-ils répondre à des appels d'offres de 5 M\$ et plus ?

12 h Dîner

12 h 45 Assemblée générale annuelle (pendant le dessert)



Association Organismes Municipaux Gestion Matières Résiduelles

13 h 15 Atelier : Mise à jour des PGMR et nouvelles mesures envisagées pour votre territoire
Animation par monsieur Robert Comeau

Les membres sont invités à partager leurs réflexions et leurs expériences ainsi qu'à échanger sur divers sujets dans le contexte de la révision des PGMR, et ce, en fonction des sujets suivants :

1. Les mesures envisagées pour augmenter la valorisation des matières recyclables. Quoi faire de plus pour passer de 60 % à 70 % de taux de valorisation?
2. L'intervention des organismes municipaux auprès des industries, commerces et institutions (ICI) devrait-elle aller au-delà de la planification régionale?
3. Les mesures envisagées pour contrôler les coûts et favoriser la compétition?
4. Les mesures prévues pour favoriser la valorisation du bois et des autres CRD. La réglementation est-elle la panacée?
5. Les consultations publiques devraient-elles avoir lieu même si l'économie générale du PGMR n'est pas remise en cause lors de la révision?

14 h 45 Pause

15 h Retour sur l'atelier et échange avec l'ensemble des participants

16 h La consigne, un mode de gestion en mutation

Monsieur Réjean Pion animera une période d'échanges afin de tenter d'établir une orientation qui pourra être soutenue par l'association dans le contexte où des changements sont susceptibles d'être apportés à la consigne (hausse des coûts, élargissement à d'autres contenants notamment en aluminium, que faire avec la vitre et les bouteilles de vin? etc.) et l'impact de ceux-ci sur les centres de tri et, ultimement, pour les gestionnaires municipaux.

16 h 25 Mot de la fin

16 h 30 Fin

Note : Pour les membres qui souhaitent arrivés mercredi soir, nous avons négocié avec l'Hôtel un tarif de 99.95\$, plus taxe, pour les chambres en occupation simple. Le petit déjeuner buffet santé est inclus dans le tarif de chambre. Vous devez procéder vous-même à votre réservation en contactant l'Hôtel Montfort au 819-293-6262 ou sans frais la 885-293-6262.